

Résumé - Prisonniers de guerre de la marine marchande
canadienne (PDGMMC)

ANNEXE 1-A

5. Les faits médicaux révèlent, tant au Canada qu'aux États-Unis, que les prisonniers de guerre ont une espérance de vie réduite. Certains faits portent à croire que la durée de l'incarcération constitue un facteur.
6. Selon les données officielles, 5,15 % des militaires ou de leurs veuves touchent une allocation de guerre aux anciens combattants. La proportion est de 29,4 % chez les marins marchands ou leurs veuves. Ce rapport de 5,7 à 1 témoigne par lui-même du fait que les marins marchands du Canada ont été écartés de la prospérité de l'après-guerre.
7. La marine marchande a participé directement au combat en tant que cible mal équipée de l'ennemi. Aucun autre groupe de civils n'a couru d'aussi gros risques ni fait d'aussi grands sacrifices. Le MAAC a défini les civils des Services auxiliaires comme des non militaires ayant fait du service actif à l'étranger. Cette définition contredit celle que le MAAC donne d'un ancien combattant.

Annexe B,
par. 2, p. 19
Annexe E,
par. 33, p. 53

Annexe B, p. 23
Statistiques
du Rapport
annuel
du MAAAC
pour
1987-1988

Annexe A,
par. 9-10
pp. 11-13
Annexe E,
par. 35 à
35.03,
pp. 53-59